Champlain LHIN
RLISS de Champlain

1900 City Park Drive, Suite 204
Ottawa, ON K1J 1A3
Tel: 613 747-6784
Toll Free: 1 866 902-5446
Fax: 613 747-6519
www.champlainlhin.on.ca

1900, promenade City Park
Bureau 204
Ottawa, ON K1J 1A3
Téléphone : 613 747-6784
Sans frais : 1 866 902-5446
Télécopieur : 613 747-6519
www.rlisschamplain.on.ca

INTÉGRATION FACILITÉE EN VERTU DE L'ALINÉA 25(2)(a)

Décision du Réseau local d'intégration des services de santé locaux de Champlain prise aux termes de l'alinéa 25(2)(a) de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*

1.0 DATE : 7 décembre 2009

2.0 PARTIES À LA DÉCISION

(a) Hôpital Queensway Carleton;
(b) L'Hôpital d'Ottawa; et
(c) L'Hôpital du district de Kemptville

3.0 CONTEXTE FACTUEL

3.1 Description des parties :

(a) L'Hôpital Queensway Carleton
L'Hôpital Queensway Carleton dessert l'ouest d'Ottawa et la vallée de l'Outaouais et assure actuellement les services de radiologie pour Carleton Place.

(b) L'Hôpital d'Ottawa
L'Hôpital d'Ottawa assure actuellement les services de radiologie pour le Service de santé Royal Ottawa, l'Hôpital général d'Almonte, l'Hôpital Memorial d'Arnprior et du district et l'Hôpital du district de Kemptville, ainsi que les services de radiologie d'intervention pour l'Hôpital Queensway Carleton et les autres hôpitaux de Champlain.

(c) L'Hôpital du district de Kemptville
L'Hôpital du district de Kemptville dessert un certain nombre de collectivités situées au sud d'Ottawa et assure actuellement des services d'imagerie diagnostique, dont les radiographies, les échographies, les fluoroscopies et les tests de densité de la moelle osseuse.

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

3.2 Contexte

Le 15 avril 2009, l'Hôpital d'Ottawa a signifié son intention de cesser la prestation de services de radiologie à l'Hôpital du district de Kemptville. Cette intégration découle de la nécessité de trouver un moyen de maintenir les services de radiologie appropriés à l'Hôpital du district de Kemptville.

4.0 PROCESSUS

Après avoir reçu l'avis de l'Hôpital d'Ottawa de ne plus fournir les services de radiologie à l'Hôpital du district de Kemptville, le RLISS a facilité la collaboration entre les parties sur la recherche d'une solution. Après un certain nombre de rencontres et de réunions, les parties sont parvenues à une entente sur un plan de services de radiologie pour l'Hôpital du district de Kemptville.

L'entente a été confirmée par écrit le 11 septembre 2009, puis signée par chacune des parties. Il y est prévu que l'Hôpital Queensway Carleton prendra en charge la prestation des services de radiologie à l'Hôpital du district de Kemptville à partir du 1er avril 2010 au plus tard et que, jusqu'à ce moment, l'Hôpital d'Ottawa continuera de fournir les services de radiologie à l'Hôpital du district de Kemptville.

5.0 ANALYSE DU PROJET D'INTÉGRATION

Le RLISS de Champlain a cerné un certain nombre de domaines prioritaires dans sa stratégie de mise en place de modèles de services hospitaliers intégrés dans toute la région. L'objet ultime est de transformer le système de santé axé sur les fournisseurs de services en un système centré sur les patients, un système qui permet aux habitants de la région de Champlain de jouir d'un accès optimal à des services de qualité plus près de chez eux.

En raison des progrès de la technologie et du faible nombre de cas où les patients et les médecins doivent s'y rencontrer, les services de radiologie sont un très bon exemple de domaine où la collaboration entre hôpitaux peut apporter d'importants avantages aux patients.

Le plan relatif aux services de radiologie sur lequel les parties se sont entendues est conforme au modèle en étoile prôné par le RLISS et sera facilité par le raccordement imminent des systèmes PACS de l'Hôpital Queensway Carleton et de l'Hôpital du district de Kemptville. Le RLISS s'emploiera à trouver un financement raisonnable pour acquérir une technologie de reconnaissance de la voix qui rendra la prestation des services encore plus efficace.

6. DÉCISION

En vertu de l'alinéa 25(2)(a) de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (LISSL), les parties sont sommées aux termes des présentes de prendre les mesures suivantes avant ou au plus tard le 1er avril 2010 :

(a) **L'HOPITAL DU DISTRICT DE KEMPTVILLE** est sommé de faire diligence pour réaliser la mise à niveau de son système PACS et toutes les autres mises à niveau jugées nécessaires par l'Hôpital Queensway Carleton pour permettre la prestation de services de radiologie par ce dernier dès le 1er avril 2010 ou à une date antérieure.

(b) **L'HÔPITAL QUEENSWAY CARLETON** est sommé de

(i) travailler avec l'Hôpital du district de Kemptville pour découvrir quelles mises à niveau du système sont nécessaire pour qu'il puisse assurer les services de radiologie le 1er avril 2010 ou avant;

(ii) commencer à fournir les services de radiologie à l'Hôpital du district de Kemptville le 1er avril 2010 ou avant.

(c) **L'HOPÎTAL D'OTTAWA** est sommé de fournir les services de radiologie à l'Hôpital du district de Kemptville jusqu'au 1er avril 2010 ou à une date antérieure, dès que l'Hôpital Queensway Carleton sera en mesure d'assurer les services de radiologie à l'Hôpital du district de Kemptville.

(d) **Toutes les parties** sont sommées de :

(i) faire en sorte que l'Hôpital Queensway Carleton puisse commencer à fournir les services de radiologie à l'Hôpital du district de Kemptville dès la mi-février 2010 ou le plus tôt qu'il sera raisonnablement possible de le faire avant la date butoir du 1er avril 2010;

(ii) élaborer un plan de rajustement des ressources humaines en rapport avec cette intégration.

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Signé par :

_____

Marie E. Fortier, présidente du conseil d'administration